

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012
(Nouvelle lecture) - (n° 3933)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
M. Door-----
ARTICLE 33 B

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision